

Le, 19 Avril 1967

**Société Anonyme**  
**ANDRÉ CITROËN**  
Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV<sup>e</sup>

**METHODES REPARATIONS**

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

## NOTE D'INFORMATION N° 30

### VEHICULES ND PERKINS TOUS TYPES

#### MOTEUR «4-236»

#### Régulateur thermostatique

Depuis le 13 Mars 1967, les moteurs Perkins «4-236» à partir du numéro 236 F-2009 montés sur les véhicules ci-dessus sont équipés «UNIQUEMENT» d'un régulateur thermostatique CALORSTAT - Référence 1112 - Température d'ouverture 78° C.

Ce régulateur thermostatique ne comporte pas de soupape de dégazage, afin d'assurer un meilleur remplissage du circuit de refroidissement (voir figure 1).



Figure 1

**NOTE :**

Quelques moteurs sortis antérieurement au 13 Mars 1967 ont déjà été modifiés.  
Ces moteurs sont repérés par «une touche de peinture blanche» sur le boîtier du régulateur thermostatique.

**PIECES DETACHEES.**

Le service des Pièces Détachées ne fournit plus que le nouveau régulateur thermostatique (sans soupape de dégazage) marque CALORSTAT - Réf. 1112 n° ND 234-01a inchangé.

**REPARATION.**

**Véhicules sortis avant le 13 Mars 1967 :**

A l'occasion du passage de ces véhicules en atelier, appliquer impérativement cette modification en procédant comme suit :

- 1°) Vidanger le radiateur et le bloc moteur (récupérer le liquide qui contient de l'antigel).
- 2°) Extraire le régulateur thermostatique après avoir déposé le couvercle du boîtier (voir Opération ND 232-1a du Manuel de Réparations n° 514)

**1er cas :** le régulateur thermostatique est de marque CALORSTAT réf. 1112, le réutiliser après avoir supprimé la soupape de dégazage (fig. 2) (la sectionner à l'aide d'une pince coupante).



Figure 2

2<sup>ème</sup> cas : le régulateur thermostatique est de marque A.C. DELCO ou SMITH : le remplacer **obligatoirement** par un régulateur thermostatique marque CALORSTAT réf. 1112, sans soupape de dégazage.

3<sup>o</sup>) Mettre en place le régulateur thermostatique et monter le couvercle du boîtier en intercalant un joint neuf (voir Opération ND 232-1a du Manuel de Réparations n° 514).

4<sup>o</sup>) Effectuer un « repère de peinture blanche » (voir figure 3) sur le boîtier du régulateur thermostatique, afin d'éviter une vérification ultérieure.

5<sup>o</sup>) Faire le plein du circuit de refroidissement (utiliser le liquide récupéré).

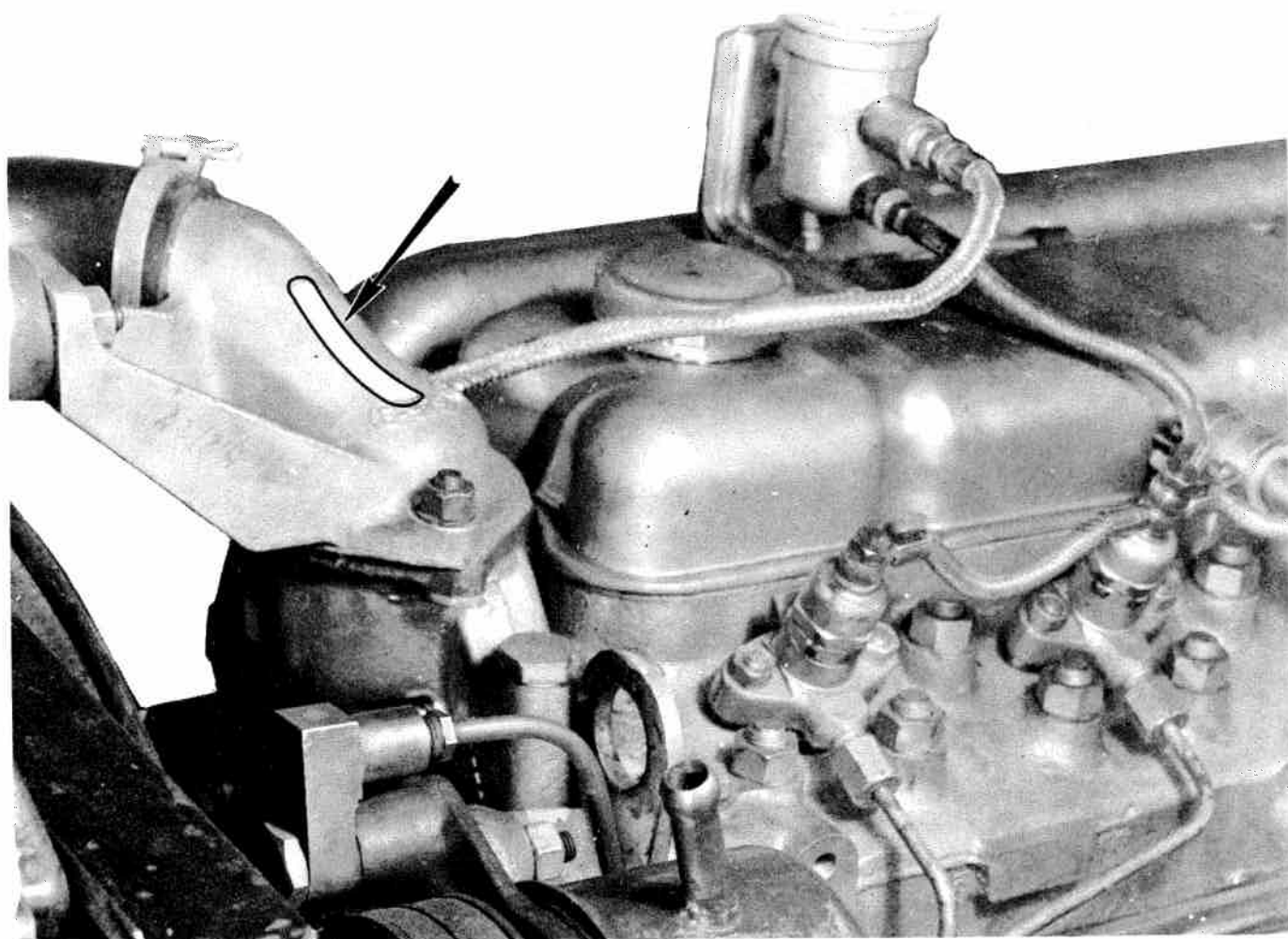


Figure 3

A condition que cette opération soit exécutée avant le 30 Juin 1967, un crédit de 0h.50 sera accordé sur le vu d'un état récapitulatif de fin de mois adressé au Service Après-Vente.

Cet état récapitulatif indiquera :

- le numéro de châssis
  
- le numéro de moteur
  
- le numéro de D.G. ou de D.E.T. en cas d'échange du régulateur thermostatique
  
- la date de l'intervention.